



Internationale de l'Éducation
Internationale de l'Education
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

ETUCE

COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'ÉDUCATION Région européenne de l'IE

REGION EUROPE-
CSEE

Présidente

Christine BLOWER

Vice-président(e)s

Odile CORDELIER
Walter DRESSCHER
Paula ENGWALL
Andreas KELLER
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ

Position du CSEE sur les conclusions du Conseil sur l'assurance de la qualité à l'appui de l'éducation et de la formation,

Adoptée par le Bureau du CSEE le 23 juin 2014.

Les [Conclusions du Conseil sur l'assurance de la qualité à l'appui de l'éducation et de la formation](#) ont été adoptées par le Conseil de l'éducation de l'Union européenne le 20 mai 2014.



5, Bd du Roi Albert II
1210 Bruxelles, Belgique
Tél +32 2 224 06 91/92
Fax +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuice.org
<http://www.csee-etuice.org>

Directeur européen

Martin RØMER

Trésorier

Mike JENNINGS

Le CSEE se réjouit du fait que le Conseil de l'éducation, sous la Présidence grecque, intègre l'éducation de qualité à son ordre du jour. Cela rejoint la campagne d'un an du CSEE intitulée [Unie\(e\)s pour l'éducation de qualité](#), qui dans le cadre de l'action mondiale de l'Internationale de l'Éducation, mobilise 129 syndicats de l'éducation dans 45 pays ainsi que des décideurs majeurs en Europe. Nous avons établi la liste de nos priorités pour une éducation de qualité, soulignant spécifiquement la qualité au travers de [10 messages clés](#).

Nous soutenons l'objectif de la création d'une **culture de la qualité** au sein de l'éducation et de la formation, et souhaitons nous éloigner de l'approche de la « checklist ». L'assurance qualité dans l'apprentissage en ligne constitue un problème urgent à résoudre.

Nous sommes fermement opposés à l'approche de l'assurance qualité en tant qu'instrument de réforme, en général et dans les normes et lignes directrices européennes (ESG). En ce qui concerne l'assurance qualité comme contributeur à la réforme politique, nous soulignons que les réformes éducatives sont la prérogative des gouvernements nationaux. Cependant, **l'assurance qualité doit rester un instrument indépendant** principalement destiné à l'évaluation interne et externe des processus et des procédures dans les institutions d'enseignement.

Dans l'enseignement, **l'assurance qualité doit être indépendante** et conduite indépendamment par des agences d'assurance qualité. Dans l'enseignement supérieur, elle doit suivre **les normes et lignes directrices européennes (ESG)**. Les ESG définissent des normes et des lignes directrices que les agences d'assurance qualité sont tenues de respecter, sans toutefois prescrire ni définir la qualité en tant que telle. La version actuelle proposée d'une révision des ESG prévoit l'engagement de personnels de l'enseignement supérieur et d'autres parties

prenantes dans l'assurance qualité pour les institutions d'enseignement supérieur, sans tenir compte des objectifs de la réforme actuelle.

L'auto-évaluation s'intègre également dans l'assurance qualité car le processus d'évaluation doit permettre d'apprendre et de discuter des possibilités d'amélioration. L'assurance qualité dans ce sens large peut constituer un instrument de réforme utile. L'assurance qualité dans l'enseignement scolaire doit être une **combinaison d'auto-évaluation** et s'appuyer sur le **dialogue entre les acteurs des écoles**. Elle ne doit en outre pas constituer un **processus punitif des autorités ministérielles**. Il est essentiel que cette assurance qualité combinée permette de donner un avis aux personnels et aux dirigeant(e)s scolaires, par exemple sur la manière dont un processus de réforme est mis en œuvre. De plus, **des agences indépendantes** peuvent évaluer tous les niveaux du système éducatif et identifier, au niveau de l'école ou du système, les domaines à développer ou à modifier pour soutenir le développement et la progression de la qualité dans une école donnée.

Parallèlement, il est essentiel que les systèmes d'assurance qualité ne s'ajoutent pas à la **charge de travail** des enseignant(e)s et des dirigeant(e)s scolaires et qu'ils n'engendrent pas de charges bureaucratiques inutiles pour le personnel.

Nous pensons que l'assurance qualité doit se concentrer sur l'assurance de **la qualité du processus éducatif et la création d'une culture de la qualité** au cœur de la vie quotidienne de chaque institution d'enseignement en Europe. La création d'une culture de la qualité dans les écoles doit se baser sur **l'autonomie professionnelle** des enseignant(e)s car la qualité est inhérente à leur profession. Donner aux enseignant(e)s un rôle dans l'assurance qualité permet de décupler cette énergie positive de manière unique et constitue une alternative réelle pour l'assurance qualité en tant qu'instrument politique.

L'autonomie des institutions de l'enseignement supérieur et la **liberté académique** du personnel académique sont des éléments vitaux pour assurer ainsi la qualité et la pertinence, mais aussi pour le développement d'une connaissance nouvelle et son incorporation dans l'éducation des générations futures.

La **Qualité et les perspectives d'emploi** ne doivent pas se réduire à l'acquisition des résultats d'apprentissage. Le processus qui sous-tend les résultats d'apprentissage consiste à déterminer où la qualité existe et où doit se trouver le point central de chaque développement et amélioration.

Le **dialogue social** dans l'éducation et la formation doit en outre être renforcé au niveau national et européen, en particulier pour l'assurance qualité. Le CSEE est donc en désaccord avec la recommandation faite aux Etats-membres selon

laquelle le personnel et les employeurs pourraient prendre part à la prise de décision stratégique uniquement « dans les situations appropriées ». Le CSEE souligne que les syndicats de l'éducation doivent être au centre de la qualité de l'éducation.